

La création d'entreprise et les femmes : Quel bilan faire en 2007 ?

André Letowski, Observatoire de l'APCE

Ce document de synthèse s'appuie sur 7 notes différentes et par ailleurs disponibles prochainement

Les femmes ont moins que les hommes l'intention de créer une entreprise.

15 à 24 % des femmes de plus de 18 ans déclarent avoir envie de créer leur entreprise contre 28 à 37 % des hommes (sondages IFOP1999, 2001, 2002 et 2007 interrogeant environ 1 000 personnes représentatives de la population française de plus de 18 ans). Les hommes sont ainsi 1,5 fois à 2 fois plus nombreux que les femmes à déclarer avoir envie de créer une entreprise. Si l'on observe des sondages plus anciens (entre 1986 et 1998), les tendances observées demeurent semblables.

Parmi les femmes qui déclarent avoir envie de créer leur entreprise, 22 à 32 % envisagent de le faire dans les deux ans à venir, alors que les hommes sont de 35 à 42 % à envisager de le faire dans ce délai (sondages 2001, 2002 et 2007). Là encore, les femmes sont plus en retrait que les hommes à vouloir créer rapidement ; l'expérience montre en effet que plus le délai est long entre l'intention exprimée de créer et la période de création envisagée, moins l'intention de création se concrétise.

Cela conduit à ce que 7 % des femmes interrogées dans ces sondages (toutes les françaises) souhaitent réellement créer ou reprendre une entreprise contre environ 13 % des hommes.

Ceci étant, il ne faut pas négliger, même en ce qui concerne les femmes, l'importance de la création d'entreprise. Une enquête IFOP menée cette fois auprès de 4 450 personnes âgées de 20 à 57 ans en février 1998, montrait que 19% des femmes et 34% des hommes sont, avaient été ou seront à court terme concernés par la création d'entreprise.

	Chef d'entreprise actuellement	Intention de créer ou reprendre une entreprise	A déjà créé ou repris dans le passé	A eu un projet de création/reprise auquel il a renoncé	Total
Homme	10	9	8	7	34
Femme	5	5	5	4	19

Deux autres affirmations confortent ces résultats :

- d'une part, 23 à 30 % des femmes interrogées priorisaient la création d'entreprise comme intéressante dans un parcours professionnel contre 37 à 42 % des hommes (sondages 1999 et 2001),

- d'autre part, lors du sondage de 1999, les femmes répondaient qu'elles encourageraient moins que les hommes leurs enfants ou leurs proches à créer leur entreprise ; 28 % des femmes encourageraient tout à fait contre 42 % des hommes.

Les résultats du sondage le plus récent, celui de 2007, montreraient un ralentissement de l'intention de créer puisque 15% des femmes et 28% des hommes déclaraient avoir l'intention probable ou certaine de créer, alors que paradoxalement le nombre de créations d'entreprise a connu une hausse de 31% entre 2002 et 2006. Serait-ce parce que cette hausse, en nombre de créateur, viendrait largement du chômage ? Ou serait-ce encore parce que l'on connaît mieux ce qu'est la création d'entreprise et ses exigences au sein de l'opinion publique ? On constate en effet que les pays où les créations sont proportionnellement les plus nombreuses au regard du nombre d'habitants sont aussi celles où les intentions de créer connaissent des scores modestes, proches de la réalité du poids la création parmi la population.

S'il faut demeurer prudent au regard des résultats des sondages, d'une part du fait du très petit nombre de personnes interrogées, d'autre part du fait que certaines questions ne sont posées qu'une seule fois, et enfin du fait que les questions soient posées dans des conjonctures différentes, il n'en demeure pas moins que les grandes tendances qui se dégagent de l'ensemble de ces interrogations vont dans le même sens et sont globalement fiables.

Six grandes caractéristiques différencient en création/reprise les femmes des hommes (source enquête SINE 2002)

Les femmes priorisent la reprise à la création : 26 % des créations pures sont le fait de femmes et 36 % des reprises, ce qui conduit à ce que les femmes soient 29 % des nouveaux chefs d'entreprise en 2002. Observons qu'en 2002 les femmes ayant repris dans le cadre d'une donation ou d'un héritage ou celui encore de la succession du mari sont 28% contre 21% pour les hommes.

Les trois quarts des femmes repreneurs sont localisées dans les bars et la restauration, le commerce de détail et les services aux personnes (coiffure, esthétique, soins du corps...), essentiellement en direction de clientèle de particuliers.

Si cette tendance demeure fondée, la différence est sans doute moins importante que les chiffres ci dessus ne le laissent entendre, dans la mesure où les reprises de société par achats de parts sociales ou d'action sont grandement sous estimées par l'INSEE ; or ce sont les dirigeants hommes qui sont le plus concernés par ce mode de reprise.

Les activités créées ou reprises par les femmes sont surtout localisées pour les 3/4, comme pour les reprises, **dans les activités de commerce de détail, de services aux personnes**, mais aussi, notamment en création, dans les services aux entreprises.

Par contre l'importance des femmes, en création/reprise diffère fort selon les activités, de 74% dans les services aux personnes à 7% dans la construction ; ne reprenons que les activités où les femmes sont nombreuses en proportion ; ce sont 77% des créations/reprises faites par les femmes :

	Services à la personne	Santé, éducation	Commerce de détail	Hôtels, cafés, restaurants	Services aux entreprises (dont activités juridiques)	Moyenne pour ces activités
% de femmes en création/reprise dans cette activité	74	57	40	37	25	39

76 % de la clientèle dominante des femmes nouvelles dirigeantes est une clientèle de particuliers ; elle n'est que de 61 % chez les hommes. Il s'agit avant tout d'une clientèle de proximité (63% pour les femmes, 50% pour les hommes). Peu de femmes (5,5% en création et 10% en reprise, autant que les hommes) appartiennent à un réseau d'enseigne (franchise, chaîne volontaire, agent de marque...). Toutefois, 19% des femmes affirment avoir une clientèle dominante de niveau national ou international contre 23% pour les hommes, un chiffre fort proche.

Les femmes, de par leur expérience antérieure, sont **moins « préparées » que les hommes à créer ou à reprendre** : si elles viennent autant que les hommes d'un entourage entrepreneurial (65 %), leur expérience professionnelle est moins en lien avec leur création/reprise (55 % contre 65 % pour les hommes). Les responsabilités qu'elles ont eu en entreprise leur ont aussi moins permis d'affronter les différentes fonctions d'une entreprise : 20 % ont été préalablement cadres ou agents de maîtrise contre 30 % pour les hommes. 21 % étaient par ailleurs « inactives professionnelles » (femmes au foyer notamment) contre 13 % pour les hommes, alors qu'un tiers comme les hommes viennent du chômage. Important à remarquer, 21 % seulement ont déjà créé ou repris une entreprise contre 36 % des hommes ; or cette population de créateur « récidiviste » fait partie de ceux qui créent le plus d'emplois.

Les femmes affichent moins d'ambition que les hommes :

63 % disent avoir pour objectif principal celui de créer leur propre emploi contre 50 % des hommes. En termes de motivation, 49 % disent que le goût d'entreprendre a été leur motivation principale pour créer ou reprendre (59 % chez les hommes) ; par contre, 19% mettent en avant le fait d'un marché ou d'une idée nouvelle de produit/prestation, caractéristiques qui traduisent souvent un comportement entrepreneurial.

Les créatrices comme les créateurs se perçoivent comme appartenant d'abord à un corps social (artisan, commerçant, profession libérale) ou à une façon d'être, l'exercice de l'activité en étant « à son compte », mais peu comme « chef d'entreprise » ; les femmes se représentent moins que les hommes dans la peau d'un chef d'entreprise (15% contre 23% en création et 11% contre 20% en reprise). Autrement formulé, les femmes créatrices sont 74% à se percevoir comme indépendante ou membre d'un corps social, contre 65% pour les hommes.

Elles emploient aussi moins de salariés au démarrage que les hommes : 15 % des créatrices ont des salariés contre 21 % et 42 % des femmes repreneurs contre 52 % des hommes. Même chose en ce qui concerne les intentions d'embauche : 18 % des créatrices et 16 % des femmes repreneurs ont l'intention d'embaucher l'année qui suit le démarrage contre 30 et 25 % pour les hommes. Par contre, le montant des capitaux initiaux réunis et l'accès aux prêts bancaires est proche.

Dernière caractéristique essentielle : **les femmes préparent davantage que les hommes leur création ou leur reprise**. 55 % des femmes (65 % en reprise) sollicitent un appui pour monter leur projet, plus fréquemment auprès du conjoint (29 % contre 19 pour les hommes) et un peu plus auprès de structures spécialisées d'appui à la création (11 % en création contre 8 % pour les hommes). Toutefois, les femmes dirigent un peu plus souvent seules leur entreprise, notamment en reprise.

Il est fort intéressant de noter que certaines caractéristiques sont proches que l'on soit femme ou homme ; il en est ainsi de l'âge 21% des femmes ont moins de 30 ans, et 16% plus de 50 ans (14% en création et 20% en reprise) ou encore le fait que 59% des femmes venaient au moment de la création du salariat (en activité ou au chômage) comme les hommes. Certaines autres caractéristiques font état de différences un peu plus marquantes sans être essentielles, telle le niveau de diplôme : les hommes sont plus issus de l'enseignement technique secondaire (38% contre 31% pour les femmes) et les femmes davantage de l'enseignement supérieur (39% en création pure contre 31% pour les hommes) ; ces différences ont trait à l'activité exercée, davantage d'activité de production (industrie, construction) alors que les femmes sont davantage focalisée vers les services aux personnes (santé, éducation, activités artistiques..) ou de services aux entreprises (activités juridiques notamment).

Ces différents constats permettent de contrer 4 idées fausses :

- L'apport en capitaux initiaux et la réponse des banques pour financer la création ou la reprise sont du même ordre pour la dirigeante comme pour le dirigeant. S'il existe des freins pour parvenir à ce résultat, ceux-ci ne sont pas visibles dans cette enquête.
- L'âge des créateurs/repreneurs, hommes ou femmes, est proche, tout juste un peu plus de jeunes femmes en création nouvelle et un peu plus de 50 ans et plus en reprise.
- Les femmes sont certes plus diplômées de l'enseignement supérieur en création mais pas en reprise. Mais les hommes diplômés de l'enseignement supérieur affichent plus souvent un niveau Bac + 5 que les femmes.
- Les femmes qui créent ou reprennent ne sont pas plus chômeurs (tout juste un peu plus chômeurs longue durée) ou RMIstes que les hommes, mais elles proviennent plus souvent de l'inactivité professionnelle.

La codirection de l'entreprise en couple est une formule gagnante pour l'entreprise

Entreprendre en couple consiste le plus souvent pour les dirigeants de l'entreprise à mettre en place le projet avec leur conjoint, puis à travailler ensemble au sein de l'entreprise.

Entreprendre en couple est plus fréquent parmi les reprises (19 % à 18 %) que parmi les créations pures (7 % à 9 %) aussi bien pour les hommes que pour les femmes. On peut estimer leur nombre en 2006 à 40 000 environ.

Nous ne traiterons pas ici de l'appui occasionnel du conjoint, ni de l'appui préalable à la création/reprise qui ne se traduit pas ensuite par une co-direction de l'entreprise. Il faut toutefois noter que 22% des conjoints ont participé de près au montage du projet de création/reprise et que 13% seulement participeront comme co-dirigeant.

Quelles caractéristiques sont essentielles :

Les entreprises dirigées par des couples ont davantage une clientèle composée de particulier que les nouveaux chefs d'entreprises qui ne sont pas assistés de leur conjoint. Cela tient au fait que les personnes qui entreprennent en couple créent ou reprennent essentiellement dans les activités de type commerce (40 % ces créations pures et 83 % des reprises), notamment dans les commerces de bouche (boulangerie, pâtisserie, charcuterie...) et les hôtels cafés et restaurants. A l'inverse les dirigeants non aidés par le conjoint créent ou reprennent davantage dans les activités de type services, essentiellement dans les services aux entreprises.

Les créations/reprises co-dirigées par des couples ont des capitaux initiaux, un accès aux prêts bancaires plus conséquent que ceux qui ne dirigent pas en couple.

Les emplois salariés y sont aussi plus nombreux. De plus, lorsque la femme, chef d'entreprise, fait appel à son conjoint, l'entreprise se positionne davantage dans une logique de développement que lorsque la femme dirige seule l'entreprise.

Aussi bien pour les reprises que pour les créations pures, le fait de créer et diriger son entreprise en couple est plus favorable à la pérennité des entreprises que de créer ou reprendre son entreprise sans être accompagné de son conjoint.

Le taux de pérennité à cinq ans (1998-2003) des nouveaux dirigeants co-dirigés avec leur conjoint est plus élevé pour les reprises (67 % des entreprises dirigées par des hommes et 54 % des entreprises dirigées par des femmes atteignent leur cinquième anniversaire) que pour les créations pures (respectivement 60 % et 51 %).

Si l'importance des femmes dans la création/reprise n'a pas bougé entre 1985 et 2002, les profils ont par contre évolué.

28 % des femmes créatrices/repreneurs en 2005, 29 % en 1994, 29,5 % en 1998, 29 % en 2002, c'est-à-dire aucune modification de l'importance des femmes dans la création/reprise. Qu'en sera-t-il en 2006 ? La hausse de la création (+ 30 % au regard de 2002) est-elle aussi celle des femmes nouvelles dirigeantes ? Nous ne pourrons le savoir que lors du dépouillement de l'enquête 2006.

Trois mutations ont vu le jour.

▪ Une modification des activités exercées par les femmes nouvelles dirigeantes en direction des services et au détriment du commerce

En création pure, l'importance des services aux particuliers (santé, éducation, activités artistiques et services aux personnes) s'est accrue de 7,5 points, passant de 20 % des créations à 27,5 % entre 1994 et 2002. Dans le même temps, les créatrices issues de l'enseignement supérieur ont progressé de 9 points (de 30 à 39 %). Dans le même temps encore, la création avec salariés au démarrage a diminué de 5 points (dû notamment aux activités libérales de santé et de type juridique en création pure).

En reprise, les femmes ont davantage investi le secteur des hôtels, cafés et restaurants (+ 8 points, de 25 à 33 %) au détriment du commerce (- 6 points, de 40 à 34 %).

▪ **Des reprises plus conséquentes**

- Les femmes reprennent davantage d'entreprises avec salariés (de 37 % en 1994 à 42 % en 2002).
- Les capitaux initiaux ont augmenté nettement, notamment dans la tranche des plus de 250 000 F de capitaux (de 22 % ayant réuni plus de 250 000 F en 1994 à 36 % ayant réuni plus de 40 000 € en 2002).
- La participation à des enseignes commerciales (franchise, concession, groupement...) est passée de 5,8 % en 1994 à 10 % en 2002.
- L'importance des femmes en activité au moment de la reprise s'est accrue de 12 points (de 45 à 57 %) alors que les femmes « inactives » avant la reprise diminuaient de 6 %.
- Les femmes repreneurs de plus de 50 ans ont diminué en nombre : elles étaient 24 % en 1994 et ne sont plus que 20 % en 2002.
- Elles sont près de 40 % à penser développer leur entreprise l'année qui suit la reprise de l'entreprise alors qu'elles n'étaient que 27 % en 2002. 16 % envisagent d'embaucher au cours de cette année-là alors qu'elles n'étaient que 9 % en 1994 à le prévoir.

▪ **Les femmes créatrices ou repreneurs s'inscrivent davantage en 2002 dans une dynamique entrepreneuriale**

- La motivation à la création évolue : 23 % des créations par les femmes en 2002 sont le fait d'une idée nouvelle ou d'un marché nouveau ; elles n'étaient que 12 % en 1994. Cette évolution est aussi constatée en reprise (+ 7 points, de 2 à 9 %). Même cas de figure en ce qui concerne la saisie d'opportunité (de 22 à 32 % en création pure).
- La clientèle de leur entreprise est plus souvent à dominante nationale ou internationale même si cela demeure modeste.
- Les femmes à nouveau créatrices ou repreneurs sont plus nombreuses en 2002 qu'en 1994 (+ 9 points en création pure, soit de 12 à 21 % et + 6,5 points en reprise).
- Les femmes sollicitent davantage d'appuis pour créer ou reprendre (+ 10 points en création pure, soit de 41 à 51 % et de 49 à 65 % en reprise).

Un zoom sur les nouvelles dirigeantes en 2002, de moins de 35 ans et issues de l'enseignement supérieur : où sont localisés les principaux changements ?

Cette situation est largement due au fait que les femmes exercent nettement plus que les hommes dans des activités réglementées (31 % contre 16 pour les hommes) dans les secteurs de la santé et des activités juridiques.

Trois groupes principaux d'activités homogènes exercées par des femmes ont été identifiés.

- Les créatrices/repreneurs dans **les activités réglementées** (près d'un tiers des dirigeantes issues du supérieur) sont localisées à 70 % dans le secteur de la santé (auxiliaires médicales surtout), et seulement 30 % dans les services aux entreprises (activités juridiques essentiellement). L'objectif principal de la création est de créer leur emploi dans un secteur où le fait d'exercer en profession libérale est très courant. C'est d'ailleurs le type de création où l'on crée le plus, dès la sortie des études (20 % contre 7 à 9 % pour les autres). On y crée en entreprise individuelle, dirigeant seule son affaire, sans grands capitaux

initiaux (les trois quarts disent avoir réuni au plus 8 000 euros), avec une clientèle essentiellement de particuliers. Peut-on parler d'entreprise au sens inscription dans une concurrence ?

- Les créatrices/repreneurs dans **les autres activités de services** (le tiers des dirigeantes issues du supérieur) sont principalement localisées dans les activités de conseil pour les affaires et la gestion, celles de l'enseignement, celles de secrétariat/traduction, et enfin les activités artistiques, récréatives, culturelles et sportives. On y trouve très peu de reprises. Leur clientèle principale est une clientèle d'entreprises, pour partie de niveau national ou international. 14 % travaillent en sous-traitance. Peu son employeurs et souhaitent développer fortement leur entreprise. Est-ce la raison pour laquelle près d'un quart travaillent par ailleurs comme salariées à titre principal ? Le chômage ou l'inactivité est, pour 55 % d'entre elles, une des raisons importantes qui les conduit à créer.

Ceci étant, 51 % citent aussi comme motivation principale de la création le goût d'entreprendre et pour 31 % le fait de s'inscrire dans une idée nouvelle de produit, de prestation ou de marché. Disons aussi que les deux tiers avaient exercé comme cadre, agent de maîtrise ou profession intermédiaire.

- Les créatrices/repreneurs dans **des activités de type commerce** (29 % des dirigeantes issues du supérieur). La moitié d'entre elles sont localisées dans le commerce de détail. Un tiers ont repris une entreprise. Ces dirigeantes s'inscrivent plus que leurs collègues des services dans une logique de développement de l'entreprise : entreprise majoritairement créée ou reprise sous forme de société, embauche dès le démarrage (30 % sont employeurs), objectif majoritaire de développement de l'entreprise, capitaux initiaux conséquents (un tiers plus de 40 000 euros), saisie d'une opportunité pour créer ou reprendre. De ce fait, plus de la moitié ont bénéficié de prêts bancaires. Doit-on voir là l'effet conjugué des études supérieures (surtout Bac + 2), de l'activité professionnelle antérieure et de la capacité à rebondir ?

La pérennité comparée des femmes et des hommes à trois ans (SINE 2002-2005)

- **Un écart plutôt faible** : une pérennité de 66 % pour les femmes contre 69 % pour les hommes. Rappelons que le taux de pérennité est calculé à partir des cessations administratives, ce qui ne signifie pas échec économique pour autant.
- **Les taux les plus favorables chez les femmes** (de 70 à 82 %) sont relatifs **aux mêmes caractéristiques que chez les hommes**. De plus, l'écart femmes/hommes y est faible (1 à 2 points le plus souvent). En cela, les femmes ne se différencient pas des hommes. Ces caractéristiques sont :
 - en ce qui concerne les entreprises : le fait d'une création en société et d'être sous une enseigne via la franchise,
 - en ce qui concerne les capitaux initiaux (au moins 16 000 €) et le bénéfice d'un prêt bancaire au titre de l'entreprise au démarrage,

- en ce qui concerne le profil des dirigeants : de 30 à 50 ans, issus de l'enseignement supérieur, ex chefs d'entreprise ou cadres, création en direct sans passer par le chômage, plus de dix ans d'expérience dans un métier dont l'activité de création est comparable au métier préalablement exercé, une création par goût d'entreprendre et la saisie d'opportunité,
- en ce qui concerne le montage du projet : l'appui de la famille, de l'ex employeur ou d'ex collègues sont un atout très favorable, tout comme la direction de l'entreprise partagée avec un ou des associés.

- **Quelques écarts importants entre les femmes et les hommes** doivent être remarqués : des écarts en ce qui concerne les secteurs d'activité.

	Construction	Industrie	Commerce de gros	Services opérationnels aux entreprises
Femme	55	63	57	60
Homme	69	72	64,5	67
Ecart	- 14	- 9	- 7,5	- 7

Ces activités sont plus habituellement exercées par des hommes. La pérennité nettement moins bonne des femmes tient-elle à ce constat, voire à l'exercice de chef d'entreprise pour le compte du conjoint homme ?

La plupart des autres activités, notamment de services, connaissent des taux de pérennité très proches que l'on soit femme ou homme (immobilier, assistance/conseil aux entreprises, santé, éducation, services personnels...).

Noter que les écarts des activités de commerce sont moins favorables aux femmes (écarts fréquents de 5 ou 6 points pour le commerce de détail, les hôtels-cafés-restaurants, le commerce de bouche).

Le développement à trois ans des créations pérennes : comparaison femmes et hommes (source SINE 2002-2005)

- **L'importance en salariés**

Les femmes ont moins souvent des salariés que les hommes à trois ans. La structure salariale des entreprises est la suivante :

	Pas de salarié	1 à 2 salariés	Sous-total	3 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 salariés et plus	Sous-total	Total
Femme	76	15	91	6	1,5	1,5	9	100
Homme	67	20	87	8	3	2	13	100

Ainsi, les trois quarts des créations pérennes faites par des femmes n'ont pas de salariés trois ans après le démarrage contre les deux tiers chez les hommes.

Les femmes, trois ans après la création, emploient 16,5 % des salariés (les hommes 83,5 %), alors qu'elles sont 26 % des créations pérennes.

38 % des salariés employés par des femmes créatrices le sont dans des entreprises de 10 salariés et plus (2 % des créations par les femmes) contre 48 % pour les hommes (3 % des créations par les hommes).

- **Les femmes ont des chiffres d'affaires HT (deux ou trois ans après la création) plus faibles que les hommes.**

	Moins de 15 000 €	De 15 000 à 76 300 €	<i>Sous-total</i>	De 76 300 à 153 000 €	De 153 000 € à 305 000 €	305 000 € et plus	<i>Sous-total</i>	Total
Femme	33	40	73	13	8	6	27	100
Homme	27	31	58	17	12	13	42	100

- **Les femmes ont aussi moins investi au cours des années postérieures à la création.** Le montant investi se répartit ainsi :

	Moins de 1 500 €	De 1 500 à 7 500 €	De 7 500 à 15 000 €	Plus de 15 000 €	Total
Femme	16	42	17	25	100
Homme	9	35	20	36	100

Deux portraits distincts de créatrices d'entreprises pérennes à trois ans, d'une part, sans salarié, d'autre part, avec au moins 3 salariés

Les trois quarts des chefs d'entreprise femmes, trois ans après la création, n'ont pas de salariés

- **C'était globalement leur objectif au démarrage, objectif qui a été accompli dans la mesure où seulement 10 % d'entre elles auront nettement développé leur chiffre d'affaires.**

Il est vrai aussi que plus de la moitié ont déclaré n'avoir effectué aucune démarche commerciale pour développer leur chiffre d'affaires. Ceci n'a pas empêché 60 % d'entre elles à avoir investi au cours des trois premières années (les deux tiers au plus 7 500 €), complétant un investissement initial faible (les deux tiers avaient réuni moins de 8 000 € pour démarrer leur entreprise).

Pour 86 %, le chiffre d'affaires HT, deux ou à trois ans après la création, ne dépasse pas 76 300 €.

- **Quelles spécificités en matière d'entreprise ?**

Près de 60 % sont **localisées dans les services**, principalement les services aux particuliers (dont les activités de santé, l'éducation, les services aux personnes et les activités culturelles et artistiques), mais aussi les services aux entreprises (activités juridiques notamment) et, par ailleurs, le commerce de détail et les hôtels-café-restaurants (dont la restauration rapide).

Leur clientèle est donc très largement **une clientèle de particuliers et de proximité.**

▪ **Quelles caractéristiques essentielles quant au profil des dirigeantes ?**

Près de la **moitié sont issues de l'enseignement supérieur** (professions libérales notamment).

Leur motivation principale pour créer est l'indépendance.

Si 40 % étaient en activité (11 % comme chefs d'entreprise et 29 % comme salariées), 36 % venaient du chômage (comme les hommes) et 24 % de l'inactivité professionnelle (dont 7 % étudiantes).

C'est dire que 43 % seulement d'entre elles exerçaient une activité identique à celle exercée antérieurement. Mais les deux tiers d'entre elles disent venir d'un milieu entrepreneurial.

Près de la moitié se sont faites aider pour monter leur projet de création (dont 22 % par le conjoint qui participe souvent ensuite à la vie de l'entreprise dans le domaine administratif et gestion, sans être le plus souvent co-dirigeant).

▪ **Quelques différences essentielles avec les hommes pérennes à trois ans et n'ayant pas de salariés**

Les créateurs pérennes à trois ans sont moins nombreux que les femmes à ne pas avoir de salariés (66 contre 75 %). Leurs entreprises sont un peu plus conséquentes (chiffre d'affaires moyen plus élevé, plus d'actions commerciales pour développer...).

Ils sont aussi plus expérimentés dans l'activité de création.

Les hommes de ce groupe sont beaucoup plus localisés (43 %) dans des activités production (dont construction), transports et commerce de gros ; 24 % le sont dans les services aux entreprises et seulement 21 % dans les services aux particuliers.

9 % des femmes chefs d'entreprises pérennes à trois ans ont au moins 3 salariés

Elles totalisent les trois quarts des emplois salariés créés par ces chefs d'entreprises pérennes à trois ans.

▪ **Le partenariat avec le conjoint**

36 % déclarent avoir été aidées par leur conjoint (contre 15 % pour les hommes dans la même situation) pour démarrer l'entreprise et 29 % par la famille.

22 % déclarent co-diriger l'entreprise avec le conjoint et 25 % avec un ou des associés. Autrement formulé, une chef d'entreprise sur deux partage ici légalement la direction de l'entreprise.

36 % déclarent que le conjoint participe à la vie de l'entreprise et ce dans plusieurs domaines (22 % en administratif/gestion, 13 % en commercial, 13 % en production, 11 % dans la gestion du personnel).

Interrogées sur leurs motivations à créer, la moitié d'entre elles répondent l'opportunité et peu l'idée nouvelle de produit et de marché (23 %).

- **Une forte minorité de femmes exercent des activités « masculines »** (la moitié des hommes dans la même situation)

	Construction	Commerce de gros et courtage	Industrie	Transports	<i>Sous-total</i>
%	16	9	6	5	36

Sont-elles chefs d'entreprise à la place du conjoint ou d'un membre de la famille ? Ou ont-elles développé par elle-même une entreprise d'origine familiale ?

Qu'il s'agisse de la co-direction d'entreprise, de la participation du conjoint à l'entreprise ou des activités exercées par le conjoint au sein de l'entreprise, cette possible situation de femme chef d'entreprise à la place du conjoint ou de la famille, ne semble toutefois le fait que d'une minorité (un tiers environ).

- **Les entreprises sont essentiellement des sociétés** (dont 8 % des filiales) ; pour **une quasi majorité, les clients sont des entreprises.**

30 % des femmes y pratiquent en totalité ou partie la sous-traitance et 11 % une activité sous forme de franchise ou de concession.

- **Le développement à trois ans est conséquent.**

43 % ont en deuxième ou troisième année un chiffre d'affaires HT d'au moins 305 000 €. La moitié ont nettement développé leur affaire ; toutefois, 15 % se sont d'abord employées à la sauvegarder.

30 % ont, 3 ans après la création, l'intention ferme d'embaucher et 60 % ont eu recours à du personnel occasionnel. Un tiers de ces chefs d'entreprise ont d'ailleurs 6 salariés et plus.

54 % ont à nouveau investi depuis la création au moins 15 000 €.

- **En termes de profil**, il n'y a pas de différences d'âge (les deux tiers ont de 30 à 50 salariés). Par contre, on y trouve moins de diplômées de l'enseignement supérieur que dans le groupe des sans salariés (37 %), davantage d'ex créatrices (30 %) et davantage d'ex cadres et agents de maîtrise (32 %).

La moitié d'entre elles se perçoivent comme des chefs d'entreprise (contre 10 % chez les sans salariés).

- **Quelques différences essentielles avec les hommes pérennes à trois ans et ayant au moins 3 salariés**

Les hommes sont aussi plus favorisés pour « réussir » leur création : plus souvent ex chefs d'entreprise, ex cadres ou agents de maîtrise, plus souvent expérimentés dans l'activité, plus souvent issus d'entreprises de plus de 10 salariés.

Un taux de satisfaction d'avoir créé, proche de celui des hommes, en ce qui concerne les créatrices/repreneurs pérennes à trois ans : 84 % sont satisfaites dont 69 % très satisfaites.

(Sondage CSA/TMO régions sous la direction de l'APCE, janvier 2007)

Toutefois 12 % des femmes (1 % des hommes) déclarent ne pas être du tout satisfaites, principalement du fait d'une rémunération insuffisante et paradoxalement d'une recherche de liberté déçue.

La première des motivations à créer ou à reprendre a été la volonté d'être indépendante/libre et par ailleurs l'envie de changer (plus forte chez les femmes que chez les hommes).

Quatre raisons de satisfaction sont largement citées (entre 56 et 69 % très satisfaites) : **le relationnel (contact clients, fournisseurs...) plus marquant chez les femmes** que chez les hommes, le fait de prendre des décisions, l'indépendance, la réalisation de soi (moins présente que chez les hommes).

Deux autres raisons de forte satisfaction sont moins citées mais sont plus souvent évoquées par les femmes : la gestion des ressources humaines quand il y a lieu et la reconnaissance (de l'entourage, des professionnels, des clients).

La rémunération pour les femmes est satisfaisante pour 45 % d'entre elles (55 % pour les hommes), mais seulement très satisfaisante pour 22 % d'entre elles (16 % pour les hommes).

Les questions à approfondir

- 1) **Pourquoi moins d'intentions de créer et moins de créations/reprises que chez les hommes ?**
 - Les femmes, de par leur formation initiale, sont davantage inscrites dans des cursus généralistes (du moins en études secondaires), alors que les cursus technologiques conduisent nettement plus à la création/reprise. Si leur présence s'accroît nettement au sein des universités (santé, droit...), ce n'est pas le cas dans les disciplines scientifiques (filères spécifiques d'universités ou écoles d'ingénieurs).
 - Les femmes ont des expériences professionnelles dans des qualifications généralistes et de responsabilité plus modeste, les préparant de fait moins à la création/reprise d'entreprise.
 - Les femmes privilégient la famille et la sécurité financière voire la reconnaissance professionnelle plutôt que les risques et l'implication plus lourde résultant de « l'indépendance ».

2) **Quel rôle, quelle importance ont les femmes au sein des entreprises notamment familiales (l'entreprise dont l'un ou l'autre membre du couple est le dirigeant) ?**

Aucune étude ou source statistique ne nous permet aujourd'hui de connaître au sein des entreprises existantes la situation des femmes (nombre, profil des personnes, profil des entreprises).

- En tant que chef d'entreprise parmi lesquelles il faudrait différencier les femmes « prête-noms », les femmes relais (suite à la cessation du conjoint, le temps de vendre l'entreprise, celui de capitaliser les quelques années manquantes pour bénéficier de la retraite), les femmes partageant la responsabilité de l'entreprise avec leur conjoint.
- Les femmes participant à la co-direction de l'entreprise et sous quel statut (salarié, bénévole), avec quelle amplitude de temps d'implication (temps partiel ou non), avec quel type de responsabilité, dans quels champs ?

Ces mêmes questions se posent pour les hommes mais elles correspondent à des populations beaucoup plus minoritaires semble-t-il.

3) **Quelles modalités de gestion et d'organisation du développement ?**

On dit les femmes plus sensibles à la clientèle, à la gestion des ressources humaines, au partage des tâches alors qu'elles le seraient moins à l'organisation, au profit, au développement en société. Autant de questions à vérifier.

4) **Il est souvent dit que les femmes rencontrent une discrimination plus forte que les hommes de la part des établissements financiers. Qu'en est-il réellement ?**

Cette discrimination n'est pas visible pour celles qui ont créé ou repris (mêmes tranches de capitaux initiaux et même taux de bancarisation que pour les hommes).

En conséquence, quelles sont les actions réalistes et pertinentes qui conduiraient à plus de créations/reprises et à mieux de créations/reprises, tout en tenant compte de leurs attentes et demandes pour réellement créer ou reprendre, et mieux intégrer leurs spécificités.